



## HONORAIRES DE TRANSACTION\*

Prix de vente Honoraires inclus	Locaux à usage d'habitation % TTC du prix de vente	Terrains à bâtir % TTC du prix de vente	Locaux commerciaux ou industriels / fonds de commerce / droit au bail % TTC du prix de vente
< 50 000€	5 000€ TTC	5 000€ TTC	5 000€ TTC
De 50 001€ à 150 000€	10 %	10 %	10 %
De 150 001€ à 200 000€	9,50 %	9,50 %	9,50 %
De 200 001€ à 250 000€	9 %	9 %	9 %
De 250 001€ à 300 000€	8,50 %	8,50 %	8,50 %
De 300 001€ à 500 000€	8 %	8 %	8 %
De 500 001€ à 1 000 000€	7 %	7 %	7 %
> 1 000 001€	6 %	6 %	6 %

\*Honoraires à la charge du vendeur sauf cas exceptionnels

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé AMEPI le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de commission de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat exclusif AMEPI. Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné. Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé AMEPI ou de sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences.

